

# Rapport annuel développement durable

Angers Loire Métropole - Ville d'Angers



2018

8<sup>E</sup> ÉDITION  
octobre 2019



Changement climatique et effondrement de la biodiversité sont considérés comme les deux principaux défis environnementaux que doivent relever nos sociétés. L'impact de nos activités est déjà visible localement : on relève ainsi qu'entre 1971 et 2015, l'augmentation de température du territoire ligérien s'affiche à +1,5°C et on constate 44 jours de gelée en moins par an. Sur le plan de la biodiversité, actuellement, on note une menace de disparition sur 21 % de la flore existante ou encore 32 % d'oiseaux nicheurs en Pays de la Loire.

Il est nécessaire, indispensable, d'adapter notre territoire à ces évolutions déjà en marche.

Notre territoire est reconnu pour la richesse de son environnement et son implication en matière de gestion écologique : Angers 1<sup>re</sup> ville verte de France, labélisation « éco jardin » pour quatre parcs municipaux et deux communautaires, prix fleur d'or 2016 pour Angers... Cette reconnaissance implique une responsabilité : celle de préserver cette formidable richesse naturelle, ce bien commun local, support de la qualité de notre cadre de vie et de notre attractivité.

Notre stratégie en matière de transition écologique s'appuie sur 3 axes pour engager notre territoire et accompagner les habitants vers un nouveau modèle économique et social, limitant ses impacts sur l'environnement :

- une transition énergétique, afin de répondre aux enjeux climatiques et énergétiques tels que la sobriété, la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité et la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables... ;
- une transition environnementale, afin de préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources, prévenir les nuisances et améliorer notre cadre de vie... ;
- une transition vers une économie circulaire et responsable, afin de développer des modes de consommation et de production plus responsables.

Notre territoire doit également relever le défi de la transition sociétale avec l'accompagnement de l'avancée en âge, la solidarité intergénérationnelle, l'aide aux plus fragiles, la participation citoyenne, l'éducation des nouvelles générations... L'homme doit être placé au cœur des transitions, pour favoriser son épanouissement dans un environnement viable, vivable, équitable et désirable.

Ce sont ces actions menées par la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole en faveur de l'évolution de nos manières de se déplacer, de consommer, de produire, d'habiter et de vivre ensemble que nous vous proposons de découvrir dans cette nouvelle édition du rapport annuel de développement durable.

Bonne lecture,

**Isabelle LE MANIO,**

Adjointe de la Ville d'Angers  
à l'Environnement et aux Espaces verts



**Franck Poquin,**

Vice-président d'Angers Loire Métropole  
en charge de l'Énergie, de l'Agriculture  
et du Développement Durable



<b>INTRODUCTION</b>	<b>P 5</b>
1. Le cadre réglementaire.....	p 5
2. L'engagement de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole.....	p 5
3. L'élaboration du rapport développement durable.....	p 7

<b>RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE</b>	<b>P 8</b>
1. Améliorer la sobriété et la performance énergétique du parc immobilier.....	p 8
2. Des transports sobres, usant de nouvelles énergies et une offre de mobilité alternative.....	p 9
3. Accélérer le développement des énergies renouvelables et la mutation des systèmes énergétiques.....	p 10
4. L'urbanisme et l'aménagement au cœur de la transition énergétique.....	p 10
5. Adapter le territoire aux effets du changement climatique.....	p 11

<b>RENFORCER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>P 14</b>
1. Renforcer la végétalisation de la ville et la création de forêts urbaines.....	p 15
2. Identifier, préserver, enrichir et diversifier les habitats et réseaux écologiques.....	p 15
3. Gérer durablement les ressources naturelles.....	p 16
4. Agir en faveur de la qualité de l'air.....	p 16
5. Informer, sensibiliser et faire participer les habitants à la préservation de la nature.....	p 17

<b>ZOOM SUR : urbanisme et développement durable.....</b>	<b>p 24</b>
---	-------------

<b>DÉVELOPPER LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES</b>	<b>P 26</b>
1. Réduire la production de déchets et augmenter le recyclage.....	p 27
2. Promouvoir l'agriculture locale et favoriser une alimentation de qualité et de proximité.....	p 28
3. Appuyer les filières d'excellence et les secteurs à forts potentiels.....	p 28
4. Développer le tourisme vert.....	p 29
5. Accompagner les entreprises dans les mutations.....	p 30
6. Inscrire le territoire angevin dans les réseaux durables.....	p 31

<b>PLACER L'HABITANT ET L'USAGER AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE LOCAL</b>	<b>P 36</b>
1. Former, accompagner et valoriser les nouvelles générations.....	p 37
2. Favoriser le bien-vivre et l'épanouissement de chacun.....	p 37
3. Encourager le vivre ensemble par l'engagement et la participation citoyenne.....	p 38
4. Favoriser le bien-vieillir et l'accompagnement de l'avancée en âge.....	p 39
5. Répondre aux besoins des plus fragiles par des solidarités actives.....	p 40

## Le cadre réglementaire

Depuis 2010 (loi Grenelle II), les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'élaborer chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, le rapport a pour objectif de renforcer l'intégration du développement durable, en éclairant le débat et les choix effectués.

Il doit s'opérer au regard des cinq finalités et des cinq éléments de démarche développement durable, identifiés par l'État.

## L'engagement d'Angers et d'Angers Loire Métropole

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole sont engagées depuis plus de vingt ans dans le développement durable.

Afin de renforcer leur action en la matière, elles ont mis en place une **stratégie globale en faveur du développement durable**, afin de faire évoluer notre territoire vers un modèle économique et social plus durable, respectueux de l'environnement.

Cette transition dans laquelle les deux collectivités sont engagées se fonde sur :

- une **transition énergétique**, afin de répondre aux enjeux climatiques et énergétiques tels que la sobriété, la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité et la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables... ;

5

### ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- *Participation de la population et des acteurs*
- *Organisation du pilotage*
- *Transversalité de la démarche*
- *Evaluation*
- *Amélioration continue*



5

### FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *L'épanouissement de tous les êtres humains*
- *Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

- une **transition environnementale**, afin de préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources, prévenir les nuisances et améliorer notre cadre de vie... ;
- une **transition vers une économie circulaire et responsable**, afin de développer des modes de consommation et de production plus responsables ;
- une **transition sociétale**, pour accompagner l'avancée en âge, favoriser la solidarité intergénérationnelle et l'aide aux plus fragiles, développer la participation citoyenne et l'éducation des nouvelles générations...

Ces différents enjeux sont intégrés dans le projet de territoire 2016-2030, véritable feuille de route qui définit les ambitions pour le territoire dans les quinze ans à venir.



# L'élaboration du rapport développement durable



L'élaboration du rapport développement durable se base sur l'analyse de toutes les politiques publiques de la Ville d'Angers (auxquelles s'ajoutent celles du CCAS) et d'Angers Loire Métropole. Cette analyse se fait en partenariat avec les directions de la collectivité, en lien avec une grille de critères permettant de repérer la pertinence et le degré de prise en compte des enjeux du développement durable dans chaque action.

Comme chaque année, cette 8<sup>e</sup> édition a bénéficié d'un travail d'amélioration continue. Le rapport est ainsi structuré en fonction des 4 axes de la stratégie développement durable de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole, afin de donner plus de lisibilité à cette stratégie globale mais aussi de renforcer la place du rapport annuel développement durable dans son suivi.

## **A noter :**

*Au total près de 58 actions en faveur du développement durable ont été mises en exergue cette année.*

**Pour retrouver leur détail, consultez les annexes du rapport sur [angersloiremetropole.fr](http://angersloiremetropole.fr)**

## **> À quoi sert le rapport développement durable ?**

- Un document d'information, de sensibilisation et de transparence auprès des habitants
- Un outil de discussion, d'échanges de bonnes pratiques et de valorisation des actions menées sur le territoire
- Un support d'échange et de méthodologie pour faire un bilan des actions menées par les directions
- Un document stratégique pour la politique globale de développement durable

# RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE

## ■ De quoi parle-t-on ?

La température a augmenté de +1,5°C en Pays de Loire (source : Oracle), entre 1959 et 2009.

Face à ce constat du **changement climatique**, il est impératif à la fois d'**atténuer nos émissions** de gaz à effet de serre (liées à nos activités humaines), mais aussi d'**adapter le territoire** aux effets déjà visibles de ce changement (phénomènes météo plus intenses, évolution des cycles de végétaux...).

Pour y parvenir, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole souhaitent passer d'un système énergétique reposant essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles (fortes émettrices de gaz à effet de serre) vers le **développement des énergies renouvelables et propres, le renforcement de la sobriété et de l'efficacité énergétique**.

Angers fonde sa politique de transition énergétique sur trois démarches structurantes :

- un programme d'orientations stratégiques ;
- un Plan climat air énergie métropolitain, démarche réglementaire en cours d'élaboration portée par le Pôle métropolitain Loire Angers ;
- une démarche Cit'ergie, outil d'appui opérationnel pour évaluer et renforcer la politique énergie-climat.



## Les objectifs pour le territoire en 2030

> - **33%**

*de gaz à effet de serre  
(1,33 millions de tonnes  
équivalent CO2 en 2016)*

> **32%**

*d'EnR dans la  
consommation finale  
brute d'énergie  
(7 % en 2016)*

> - **20%**

*de consommation  
d'énergie (6 132 GWh en 2016)*

## Les actions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

### ■ Améliorer la sobriété et la performance énergétique du parc immobilier

Un dispositif spécifique a été mis en place de 2013 à 2017 afin d'**accompagner les habitants dans l'adaptation et l'amélioration énergétique de leurs logements anciens**. Il comprend des aides financières de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et d'Angers Loire Métropole sous condition de revenu, ainsi qu'un accompagnement technique et administratif par

un opérateur mandaté par la Communauté urbaine. Grâce à un bilan du programme 2013-2017 effectué en 2018, ce sont 3 764 propriétaires qui ont pu être aidés dans l'agglomération, avec un gain énergétique moyen de 38 %.

Ce dispositif est couplé à la **plateforme Mieux chez moi**, animée par l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec), qui

assure en continu l'accompagnement des ménages (sans conditions de ressources) pour leurs travaux de rénovation énergétique. En 2018, la plateforme a accompagné 221 ménages et permis la réalisation de 98 projets de rénovation. L'Alec met également en place un accompagnement des copropriétés, ou encore diverses actions en faveur des particuliers : famille



« Défi à énergie positive » (74 familles participantes pour l'édition 2017-2018 et une baisse moyenne de 11 % de la consommation d'énergie), thermographie pour les particuliers dans 4 communes et 2 quartiers d'Angers...

La Ville et la Communauté urbaine agissent également en faveur de leur exemplarité dans la **gestion de leur patrimoine public** (ex : environ 450 bâtiments et 46 000 points lumineux pour l'éclairage public) à travers le renouvellement d'équipements, la gestion technique des bâtiments ou encore la mise en œuvre de travaux. À titre d'exemple, entre 2018 et 2019, 384 installations de lanternes équipées de sources LED sont prévues (économie d'énergie de 50 à 60 %) dans la ville d'Angers et 3 sites d'enseignement ont participé au concours national d'économies d'énergie Cube 2020 (économies d'énergie finales comprises entre 5,1 et 28,2 %).

#### ■ **Des transports sobres, usant de nouvelles énergies et une offre de mobilité alternative**

Pour s'engager dans la transition de nos mobilités, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole mettent en place différents programmes pour renforcer l'offre de transports collectifs et l'intermodalité, et développer les nouvelles pratiques (vélo, marche à pied, co-voiturage...).

Le territoire dispose déjà de 15 lignes urbaines pour les quartiers d'Angers et la 1<sup>re</sup> couronne et de 16 lignes suburbaines, en partie partagées avec la Région Pays de la Loire pour les communes de la 2<sup>e</sup> couronne.

Pour compléter la ligne A du **tramway**, la construction des deux nouvelles lignes se poursuit avec, en 2018, la construction du pont des Arts-et-Métiers (finalisé à l'été 2019), et des travaux de dévoiement des réseaux, notamment sur les boulevards du centre-ville. Les 10 km de nouvelles voies qui seront créées permettront de desservir 100 000 habitants (mise en service prévue fin 2022). Par ailleurs, à partir de 2020, les motorisations des bus Irigo et des bennes de collecte des déchets évolueront progressivement pour passer au biogaz. En 2018 l'attribution du marché d'acquisition des bus a été passée.

Les deux collectivités se sont également particulièrement investies sur la thématique du vélo. Le **Plan vélo** a été élaboré avec les conseils de quartier d'Angers et les différents partenaires du territoire entre 2017 et 2018. Parmi ses actions, l'Indemnité kilométrique vélo (IKV) a été lancée dès janvier 2018. Elle propose une prise en charge de 100 à 200 euros par an, pour les agents effectuant 50 % ou 80 % de leurs déplacements domicile-travail à vélo. Ce dispositif vient compléter les mesures déjà prises par le Plan de mobilité interne de la Ville, du CCAS et de l'agglomération (flotte de 200 vélos mis à disposition, cartes de bus, parkings vélos...).



© Thierry Bonnet



## **La gestion énergétique des bâtiments publics en 2018**

> - **9,9%**

*de consommation d'énergie finale (hors AquaVita) entre 2012 et 2018 (objectif : -1,1 %/an entre 2012 et 2030)*

> - **15,8%**

*de consommation d'énergie fossile (la part des énergies fossiles représente au total 52,2 % du total des consommations // objectif : baisse de 30 % entre 2012 et 2030)*

> **23,2%**

*d'énergies renouvelables (objectif : 23 % en 2020 et 32 % en 2030)*



**511 km**

*d'infrastructures cyclables à Angers Loire Métropole, dont 215 km à Angers (x5 en 20 ans pour Angers)*

**Nombre de voyages en transports en commun**

**2010 : 25 millions**

**2014 : 34 millions**

**2018 : 39 millions**

Sources : VA, ALM, 2019



© Thierry Bonnet

## Accélérer le développement des énergies renouvelables et la mutation des systèmes énergétiques

Le soutien à la production et à la consommation locale d'énergies renouvelables est un enjeu clé pour faire évoluer notre système énergétique. Le défi est également d'adapter nos réseaux vers plus de flexibilité et d'intelligence, au travers d'un développement équilibré, du stockage et de la transformation des énergies et du pilotage de la demande d'énergie.

En lien avec ses compétences, Angers Loire Métropole favorise notamment le développement de la biomasse locale (filière bois-énergie), du photovoltaïque, de la valorisation énergétique des déchets ou encore de la méthanisation.

Exemples d'actions en 2018 : La production de 2 847 702 Nm<sup>3</sup> de biogaz par le méthaniseur de la **station d'épuration de la Baumette** ou encore la poursuite du déploiement du schéma directeur des **réseaux de chaleur** (Belle-Beille, Roseraie, Monplaisir...). Avec actuellement 4 réseaux publics et 7 privés, l'ambition est de doubler le réseau avec 60 km supplémentaires (60 km actuellement) et de bénéficier à 50 000 équivalent logements (21 000 actuellement).

A noter enfin du côté des habitants, le projet de co-toituration solaire qui a été lauréat de l'édition 2018 du **budget participatif**. Il sera mis en œuvre avant fin 2020.

## L'urbanisme et l'aménagement au cœur de la transition énergétique

Angers Loire Métropole dispose grâce à sa compétence en matière d'aménagement d'un levier fort pour entraîner le territoire dans la transition énergétique. Le **Plan local d'urbanisme intercommunal**, adopté en 2017, constitue en ce sens un document cadre, permettant à la fois d'imposer certaines règles d'urbanisme mais également de faire des préconisations pour aider à une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'énergie et au climat. Intégrant déjà le Plan de déplacement urbain et le Plan local de l'habitat, c'est également un outil de programmation avec des objectifs clairs fixés en matière de part modale (place de la voiture, du vélo, des transports en commun) ou encore d'habitat (nombre de construction de logements, amélioration du parc de logement, notamment énergétique...). Sa révision en cours depuis 2018 permettra de renforcer le volet transition énergétique.

Par ailleurs, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole sont engagées dans une **démarche de labélisation écoquartier réhabilité**, dans le cadre des opérations de renouvellement urbain de Belle-Beille et Monplaisir. Cet engagement a été officialisé en janvier 2018 avec la signature de la charte écoquartier, marquant l'engagement à respecter 20 principes en matière d'impact environnemental des démolitions et réhabilitations, de performance énergétique, de prise en compte de la biodiversité ou encore d'offre de mobilité.



© Thierry Bonnet

## Adapter le territoire aux effets du changement climatique

Le Maine-et-Loire pourrait subir une augmentation de 1,2 à 1,4°C dans les années 2030 et de 2,5 à 2,8°C d'ici 2080, avec un accroissement plus marqué pour les mois de juillet à septembre, un nombre de jours de canicule augmentant significativement et une diminution du cumul annuel des précipitations.

L'enjeu ici est de préparer le territoire à ces évolutions ayant des impacts forts sur les populations, les activités économiques, mais aussi l'environnement.

Un **plan d'adaptation au changement climatique** sera réalisé d'ici mi-2020. Des échanges préparatoires ont commencé en 2018. Ce plan visera à identifier et conforter les actions à mener sur les secteurs sensibles (biodiversité, agriculture, ressources en eau...) et à développer des outils concrets pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les documents de planification (Scot, PLUi).



### > Perspectives

- *Mise en œuvre des mesures du Plan vélo suite à son adoption en 2019.*
- *Nouvelle évaluation Cit'ergie selon le référentiel 2018, finalisation et mise en œuvre du plan d'actions associé pour renforcer la stratégie énergie climat.*
- *Elaboration d'un schéma des énergies pour définir une programmation énergétique du territoire. Il permettra de mieux planifier, coordonner les gestionnaires de réseaux, et de faciliter l'accompagnement des projets d'énergie renouvelable.*
- *Développement du projet Territoire intelligent, qui contribuera notamment à développer la maîtrise de l'énergie par le pilotage des équipements.*
- *Révision du PLUi qui intégrera de nouveaux objectifs de part modal et des préconisations pour mieux prendre en compte les enjeux énergie-climat dans les projets d'aménagement (Orientation d'aménagement et de programmation « Air, climat, énergie, bioclimatisme »).*
- ...

## Un territoire en mouvement

### LOIRE-AUTHION

#### *Le programme d'amélioration de l'habitat*

Entre 2015 et 2018, un programme d'amélioration de l'habitat a été mis en place dans la commune (comparable au programme Mieux chez moi sur le reste du territoire d'Angers Loire Métropole) pour améliorer les conditions d'habitat dans le parc ancien existant en produisant un habitat performant au niveau énergétique et adapté, notamment pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

Concrètement, le programme a proposé des animations et réunions de sensibilisation, des visites et diagnostics de logements (141), des renseignements pour les propriétaires intéressés par les possibilités de rénovation ou d'adaptation de leur bien (158), un accompagnement dans la définition de leur projet et la recherche de financements (94).

Grâce à cette animation et à ce suivi, financés par Loire-Authion puis par Angers Loire Métropole, des propriétaires ont été accompagnés dans la réalisation de travaux

de réhabilitation thermique ou d'adaptation de leur logement (56 logements rénovés et 37 en cours de rénovation), représentant plus de 1,6 millions d'euros HT de travaux engagés sur le territoire, dont plus de 670 000 euros de subventions (Anah, Conseil départemental 49, Loire-Authion).



© commune de Loire-Authion

#### **CONTACT**

Cécile COYE  
Directrice service Urbanisme  
c.coyez@loire-authion.fr

### MONTREUIL-JUIGNÉ

#### *Covoiturage et mobilité douce*

La Ville de Montreuil-Juigné a mis en place un parking de covoiturage dans le quartier de la Mastelle, situé en entrée de ville. Un parc à vélo sécurisé a également été installé sur le site, notamment pour les personnes qui souhaiteraient covoiturer et ensuite se rendre du parking à leur domicile à vélo.

Ce nouvel aménagement permet de faciliter la pratique du covoiturage et participe ainsi à favoriser une mobilité plus respectueuse de l'environnement, porteuse d'échanges humains et d'entraide.



© M. Gaborit - ville de Montreuil-Juigné

#### **CONTACT**

accueil-mairie@ville-montreuil-juigne.fr

## Les idées vertes du *Creative day*

Le 7 juin 2018, une grande journée participative destinée aux personnels enseignants, techniques et administratifs de l'université d'Angers a réuni quelque 50 participants. L'objectif était de permettre à chacun de se former par la pratique aux techniques de créativité et d'animation, tout en partageant une expérience unique avec des collègues issus de toute l'université.

Le thème de ce premier remue-méninge était le développement durable et la gestion énergétique. Grâce à différentes techniques et en laissant aller leur imagination, les participants ont pu proposer près de 50 actions à mener au sein de l'université : éco-challenge inter-services, récupération des eaux de pluie, éco-gestes, système de bons points pour récompenser les comportements éco-responsables, four solaire pour remplacer les micro-ondes dans les salles de pause, etc.

Toutes ces actions ont été transmises à la Direction du Patrimoine immobilier de l'université qui s'en est emparée et y puisera de nouvelles idées issues du collectif.



© Université d'Angers

### CONTACT

Rémi FROGER  
Responsable énergie  
[remi.froger@univ-angers.fr](mailto:remi.froger@univ-angers.fr)

## Eisox, la technologie au service de l'efficacité énergétique des bâtiments

L'entreprise Eisox basée à Angers a reçu le prix Création au concours des Espoirs de l'Économie 2018 (organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire) pour sa tête thermostatique intelligente dédiée aux professionnels. Celle-ci permet de réguler le chauffage pièce par pièce en fonction des habitudes de présence tout en garantissant une température de confort optimale. Elle intègre également de multiples capteurs qui apportent de nouveaux usages permettant la mise en place de services pour le *smart building* (bâtiment intelligent).

À l'hiver 2018/2019, Eisox a équipé des bâtiments du groupe la Poste, de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Développement, soit plus de 10 000 m<sup>2</sup> de bureaux. Les résultats constatés sont très encourageants :

entre 37 % et 61 % d'économie d'énergie ont été réalisées en comparant avec les consommations des années précédentes. Si l'on rapporte ce chiffre à des émissions de CO<sub>2</sub>, cela représente 3 700 trajets en avion aller-retour par personne entre Paris / New York évités, donc une empreinte carbone améliorée.



© Eisox

### PLUS D'INFOS

[www.eisox.com](http://www.eisox.com)

## ■ De quoi parle-t-on ?

La nature nous rend des **services au quotidien** (alimentation, matières premières, régulation de la qualité de l'eau ou encore de la qualité de l'air, espace de loisirs et de détente...).

Face à l'effondrement actuel de la biodiversité (jusqu'à 1 million d'espèces animales et végétales menacées d'extinction sur les 8 millions recensées dans le monde – IPBES, 2019), **sa préservation est l'un des enjeux environnementaux clé pour nos sociétés**, au même titre que le changement climatique. Les deux étant d'ailleurs intrinsèquement liés.

La biodiversité est un élément constitutif du territoire angevin, en matière d'identité et de patrimoine, de développement économique, d'attractivité et de qualité du cadre de vie. Le territoire a une responsabilité forte dans la préservation de ses 735 km de cours d'eau (dont 37 km à Angers), de certains sites comme les Basses Vallées angevines (reconnues au niveau international pour la richesse de leur écosystème), de la diversité de ses paysages (qui représentent 12 des 17 présents en Pays de la Loire) ou encore des 80 espèces de flore sauvage rare ou menacée présentes localement.

Face à ce constat, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole mettent en place une stratégie de transition environnementale forte basée sur la préservation des paysages, le renforcement de la présence de la nature en ville, la préservation des milieux et ressources naturelles mais aussi la sensibilisation et la participation des habitants dans ce qui constitue notre patrimoine commun.

Pour cela, elles se basent notamment sur deux projets structurants :

- un Agenda21 Biodiversité, en place depuis 2014 à l'échelle d'Angers Loire Métropole, qui permet de structurer et de coordonner les actions menées en matière de biodiversité au sens large (patrimoine paysager et arboré, espaces et ressources naturels, filières économiques...);
- un schéma directeur des paysages angevins, adopté en juin 2019 à l'échelle de la Ville d'Angers, pour continuer à faire évoluer les espaces paysagers de la ville et leurs modes de gestion, conforter et continuer à développer ce patrimoine, toutes strates végétales confondues.



## Quelques objectifs pour le territoire en 2025 (Ville d'Angers)

- > **50** arbres « signaux » plantés chaque année, véritables marqueurs dans le paysage urbain. Ils se distingueront par leur choix de leur emplacement, leur envergure, leur essence, leur forme et couleur, et leur taille.
- > **300** arbres fruitiers de variétés locales et anciennes
- > **150 000** arbres plantés au minimum

- 
- > **773** plantes observées depuis 2000 à Angers, dont 10 protégées et 21 menacées

- > **1 196** plantes observées depuis 2000 à Angers Loire Métropole, dont 30 protégées et 76 menacées



Source : ecalluna, CBNB, 2019

## Les actions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

### ■ Renforcer la végétalisation de la ville et la création de forêts urbaines

Afin de favoriser les continuités végétales et paysagères et de renforcer le maillage vert de la ville d'Angers, une grande partie des **projets d'aménagements urbains font la part belle au végétal** (rénovations urbaines de Monplaisir et Belle-Beille, cours Saint-Laud, Imagine Angers...). A titre d'exemple en 2018, la **promenade Jean-Turc** a été inaugurée dans le cadre du **projet Cœur de Maine**, visant à renouer avec la rivière. Les surfaces végétalisées ont été augmentées et 50 nouveaux arbres plantés.

En 2018 également, l'**avenue et le square Jeanne-d'Arc** ont été réhabilités dans le cadre de la **végétalisation du cœur de ville** qui reliera l'avenue Jeanne-d'Arc à la promenade du Bout-du-monde (déjà réhabilitée en 2016), au pied du château. L'espace compte désormais une surface végétale globale de 11 600 m<sup>2</sup> ce qui représente plus de 70 % de la superficie de l'avenue. Une attention particulière a été portée à l'écoulement des eaux pluviales afin de lutter contre l'imperméabilisation des sols et mettre en



© Thierry Bonnet

avant le principe de ville éponge, c'est-à-dire de garder l'eau de pluie dans la ville plutôt que de la rejeter en direct dans les égouts. L'intérêt est double : en plus de permettre de mieux réguler l'écoulement des eaux pluviales dans les réseaux, l'eau bénéficie aux espaces végétalisés proches et favorise l'abaissement de la température.

Cet engagement en faveur de la végétalisation de la ville et de la création d'espaces verts se fait dans une logique d'un entretien raisonné avec la **totalité des espaces verts de la Ville d'Angers gérés sans aucun pesticide**.

### ■ Identifier, préserver, enrichir et diversifier les habitats et réseaux écologiques



© C. Message / CBNBrest

Il est nécessaire d'identifier et de connaître la biodiversité (ordinaire et remarquable) afin de pouvoir la protéger. Cette étape préalable est mise en œuvre à Angers Loire Métropole à travers l'identification de huit **composantes végétales majeures du territoire dans le Plan local d'urbanisme intercommunal** (espaces boisés classés, haies, arbres remarquables, alignements d'exception, cœurs d'îlot, jardins patrimoniaux...). Cette inscription permet une protection graduelle en fonction des enjeux de chaque catégorie.

En parallèle, des partenariats avec des structures environnementales sont mis en place chaque année, comme avec la Ligue de protection des oiseaux (depuis 2004) et le Conservatoire botanique national de Brest (depuis 2015). A titre d'exemple, **un plan local de conservation** en faveur du pourpier du Dniepr a été lancé en 2018 avec le Conservatoire de Brest pour mettre en place des mesures de sauvegarde de cette plante protégée et en danger de disparition présente seulement dans deux endroits en Maine-et-Loire, dont Mûrs-Érigné.

Le Conservatoire de Brest, aux côtés de la Ligue de protection des oiseaux, a également contribué à l'élaboration du **plan de gestion 2017-2021** de l'étang Saint-Nicolas, classé espace naturel sensible. En 2018, les premières actions se sont poursuivies avec notamment des travaux d'entretien de la végétation sur les mares, les landes, et la queue de l'étang ou encore la lutte contre des plantes invasives et envahissantes.

## Une reconnaissance nationale de l'engagement et du savoir-faire angevin



### > Angers, 1<sup>re</sup> ville verte de France

UNEP, 2017

### > Prix spécial Cœur de ville

*aux Victoires du paysage  
pour le réaménagement  
de la promenade  
du Bout-du-Monde (2018)*

### > Angers : 100m<sup>2</sup>

*d'espaces verts  
par habitants // ALM : 11m<sup>2</sup>  
(parcs communautaires)*

ALM, 2019

### > Angers : Label Fleur d'or

*Comité national des villes  
et villages fleuris, 2016*

## ■ Gérer durablement les ressources naturelles

Depuis 2015, Angers Loire Métropole a mis en place le service **Gemapi** (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). La compétence officielle a été prise en janvier 2018 avec la création du Syndicat mixte des Basses Vallées angevines et de la Romme.



© ALM, 2019

Le Syndicat mène des actions variées en faveur de la gestion, de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques (renaturation, restauration, création). En cela, il permet d'agir à la fois sur la diversité des écosystèmes (faune et flore), l'écoulement fluvial et la qualité des eaux.

Il suit également les différents plans de prévention du risque inondation mis en place localement et anime certaines stratégies locales de gestion du risque inondation. Avec 20 communes soumises au risque inondation et 25 % du territoire concerné c'est un enjeu majeur. Le Syndicat travaille notamment autour des basses vallées angevines, territoire crucial dans la retenue des débordements de la Mayenne, la Sarthe, le Loir et la Maine. À l'île Saint-Aubin, il a par exemple fait évoluer les niveaux d'eau des canaux irriguant l'île puis mis en place un suivi de l'impact sur les prairies inondables en 2017 et 2018.

En plus de la gestion de la ressource en eau, Angers Loire Métropole a inscrit dans son Plan local d'urbanisme intercommunal des objectifs en matière de **limitation de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers**, qui représentent 80% de notre territoire. Durant les 13 dernières années (2005-2018), le territoire a consommé près de 93 ha en moyenne par an pour l'urbanisation. L'objectif avec le Plan local d'urbanisme intercommunal, en cours de révision, sera de ne pas consommer plus de 73 ha en moyenne par an d'espaces agricoles, naturels et forestiers, à l'horizon 2027.

## ■ Agir en faveur de la qualité de l'air

La qualité de l'air est une véritable question de santé publique. Huit citadins sur dix dans le monde sont exposés à un air trop pollué. Au sein de nos bureaux ou logements, le constat n'est guère mieux. On considère que certains polluants peuvent être jusqu'à 15 fois plus présents à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos bâtiments.

Afin de mesurer la qualité de l'air et de relayer les alertes auprès de la population, Angers Loire Métropole dispose depuis 1998 d'un **réseau de surveillance de la pollution atmosphérique** avec trois stations de mesure présentes sur le territoire. En 2018, aucun seuil de recommandation n'a été dépassé à Angers et le



Maine-et-Loire (pour l'ozone, le dioxyde d'azote et les poussières fines). Afin de répondre aux différentes directives européennes et nationales, des recherches ont également été lancées en 2018 pour trouver dans la commune d'Angers un emplacement pour une nouvelle station de mesure de la qualité de l'air.

La Communauté urbaine et la Ville d'Angers agissent également pour **améliorer la qualité de l'air dans les établissements recevant des enfants** (établissements appartenant à la collectivité) afin de diminuer la concentration de certains polluants (liés à des revêtements de sols, des produits ménagers, des meubles ou encore des peintures), mais aussi renforcer la bonne ventilation des bâtiments. En 2018, un diagnostic partagé des pratiques de la ville concernant la qualité de l'air intérieur et des priorités géographiques et techniques a été mené. Un plan d'actions d'amélioration de la qualité de l'air intérieur a ensuite été élaboré.

### ■ **Informé, sensibiliser et faire participer les habitants à la préservation de la nature**

La collectivité ne peut pas agir seule pour préserver les ressources naturelles et la biodiversité. Ce bien commun est de la responsabilité de tous.

C'est pour cela que la Ville et la Communauté urbaine s'investissent largement à la fois pour informer et sensibiliser les habitants, renforcer leurs bonnes pratiques et leur proximité avec la nature, mais aussi leur permettre de participer à la préservation de la nature et de leur cadre de vie.

Différentes actions sont mises en place : mise à disposition de **jardins familiaux** (plus de 1 000 parcelles réparties sur 10 sites de la ville d'Angers) ou de jardins partagés (10 sites de la ville d'Angers), 6<sup>e</sup> édition en 2018 du concours annuel **Jardins d'expression** (66 entreprises partenaires, 30 000 visiteurs et 5 000 votants), évènement festif « **Nature en fête** » à l'échelle d'Angers Loire Métropole, actions de sciences participatives comme Fleurs sauvages de ma rue qui a proposé en 2018 quatre sorties pour mieux connaître la flore spontanée en ville, animations tout au long de l'année par la **Maison de l'environnement** avec notamment des sorties nature...

La Communauté urbaine a réuni les acteurs du territoire impliqués sur le territoire des Basses Vallées angevines, dans un collectif qui porte aujourd'hui un **programme d'éducation des scolaires**. Annuellement, ce sont plus de 180 animations qui sont réalisées dans le cadre de ce programme.

En 2018, la Ville d'Angers a également lancé en 2018 un **budget participatif** d'un million d'euros pour permettre aux citoyens de proposer et de décider directement de l'utilisation d'une partie du budget d'investissement de la Ville. Parmi les 16 projets lauréats, la moitié environ porte directement sur la préservation de l'environnement dont les 4 ayant recueilli le plus de votes : pièges à frelons asiatiques, vergers en libre cueillette, ruches, composteurs collectifs...



**> 12/18** des bassins versants qui concernent Angers Loire Métropole sont en état bon à moyen (objectif que tous soient en bon état ou en bon potentiel d'ici 2014 à 2027)

Source : Agence de l'eau Loire Bretagne, 2013



**> 100 %** des habitants bénéficient d'un espace paysager public à moins de 500 m, 80 % à moins de 300 m

Source : Ville d'Angers, 2019



© Thierry Bonnet



# BEAUCOUZÉ

### > Perspectives

- *Mise en place du schéma directeur des paysages angevins de la ville d'Angers, stratégie globale pour conforter et renforcer les espaces de nature paysagers en ville et continuer à faire évoluer leurs modes de gestion. Il intégrera notamment une évaluation des actions en termes de biodiversité, d'îlots de fraîcheur, et de captation carbone.*
- *Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme intercommunal : travail mené avec des associations du territoire pour renforcer la prise en compte des arbres remarquables et leur protection ; mise en place d'une orientation d'aménagement spécifique au val de Loire pour renforcer la prise en compte des questions liées au paysage, à la biodiversité et aux corridors écologiques, entre autres ; mise en place d'une orientation d'aménagement et de programmation « Air, climat, énergie, bioclimatisme » avec des préconisations autour du bioclimatisme, des îlots de fraîcheur et de la place donnée au végétal pour les aménagements futurs...*
- *2<sup>e</sup> édition du budget participatif de la Ville d'Angers avec une attention particulière accordée aux projets portant sur le végétal.*
- ...

### La fête des 35 000 arbres

35 000 jeunes plants d'essences forestières locales et variées ont été plantés les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2018 par les Beaucouzéens. Cet événement concrétise la participation des habitants à « la Forêt qui pousse », projet ayant pour objectif de réaliser un poumon vert boisé au sein de la coulée verte des Échats.

Conçue et plantée de façon à limiter l'entretien selon les principes de gestion différenciée, cette forêt se développera petit à petit sur 3 hectares et sera reliée au tissu urbain existant par des continuités écologiques. Elle permettra de redonner vie à l'ancienne forêt qui s'étendait sur ce site au Moyen-Âge et favorisera l'installation d'une biodiversité végétale durable, capable d'évoluer en fonction des modifications de l'environnement et du climat.

Dans la continuité des ateliers et animations qui ont été proposés depuis 2017 aux habitants et aux enfants, de nouvelles rencontres auront lieu dans les mois et années à venir, pour poursuivre ces échanges au rythme de l'évolution du projet et de ce paysage en transition.

Cette démarche constitue une des premières étapes de la stratégie « bas carbone » qui sera appliquée à l'échelle du quartier (Échats 3) et qui s'efforcera de prendre en compte non seulement les bâtiments mais aussi les infrastructures et espaces publics (voirie, espaces verts) ainsi que les usages (développement de l'économie circulaire, incitation à la mobilité « douce », recyclage des déchets, etc.).



© Commune de Beaucouzé

### CONTACT

maire@beaucouze.fr

# SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

## L'écopâturage

La commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou a accueilli 2 chèvres demi-naines en avril 2018 pour débroussailler le bassin d'orage du Vercors afin d'entretenir de manière écologique ce vaste espace difficile d'accès pour les engins mécaniques. Le cheptel communal a été agrandi avec l'arrivée de 5 brebis de Shetland en juin 2018 et d'un bélier fin 2018. Les animaux ont été achetés par la Ville et non loués à une société d'espaces verts. Afin de les accueillir au mieux, 4 agents volontaires, convaincus et motivés, ont confectionné leurs abris et ont suivi une formation pour s'en occuper quotidiennement.

Afin d'effectuer une rotation permettant de nourrir les animaux et de préserver la flore existante, ces animaux sont déployés sur plusieurs parcelles communales représentant près de 2,4 ha (atelier municipal, bassin d'orage du Vercors et de la Paperie, parc de l'Europe ou de la Jaudette...).

Ce mode d'entretien écologique, économique et pédagogique a été renforcé en 2019 avec la naissance de 9 agneaux et la réalisation de nouveaux enclos.



© commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou

## CONTACT

ville-stbarth@ville-stbarth.fr

# SAINT-LÉGER-DES-BOIS

## Nature en fête

La commune de Saint Léger-des-Bois a participé à la 4<sup>e</sup> édition de Nature en fête, événement festif organisé à l'échelle d'Angers Loire Métropole en faveur de la sensibilisation et de la découverte de la biodiversité.

Différentes animations ont été proposées grâce à la participation de bénévoles des associations, du Conseil municipal des enfants (CME) et des adolescents du groupe Place aux jeunes (PAJ) : fabrication de sa lessive et quiz sur la composition de produits d'entretien avec création d'un puzzle par le CME, distribution de géraniums offerts par la municipalité, vente de cana par le groupe PAJ pour financer une sortie.

Un rucher était également présent.

Pour favoriser les échanges autour de l'importance du rôle de la biodiversité, de la prise en compte de la nature et des bonnes pratiques et éco gestes que chacun peut mettre

en place au quotidien, un café des habitants a été mis en place et animé par le centre social intercommunal.

Comme chaque année, la commune a également mis en place des festivités pour l'édition 2019 de Nature en fête.



© commune de Saint-Léger-des-Bois

## CONTACT

mairie-saintlegerdesbois@wanadoo.fr

# SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

## L'écopâturage dans les espaces naturels

Sainte-Gemmes-sur-Loire s'est inscrite depuis bientôt dix ans, dans une logique de développement durable. Après avoir réduit ses consommations d'eau dans ses espaces verts, abandonné les pesticides et limité sa consommation électrique, la commune, il y a 3 ans, a mis en place l'écopâturage dans ses espaces naturels difficiles d'accès ; ce qui paraissait être une des meilleures alternatives à leurs gestions. Après avoir constaté, dès la première année, les effets bénéfiques sur la biodiversité, il a été décidé d'augmenter les espaces dédiés. Ainsi selon les sites et leurs caractéristiques, mouton, biquettes ou vaches s'installent au printemps au cœur de la commune et de ses lotissements pour le plus grand plaisir des petits et des grands.



© commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire

### CONTACT

[mairie@ville-sainte-gemmes-sur-loire.fr](mailto:mairie@ville-sainte-gemmes-sur-loire.fr)

# TRÉLAZÉ

## Les aménagements piscicoles dans le parc du Vissoir

Différents aménagements ont été mis en place sur le plan d'eau du parc du Vissoir afin de développer la pêche familiale et d'obtenir le label Pêche famille.

Une frayère à brochets a été réalisée et des îlots flottants végétalisés mis en place pour diminuer le réchauffement de l'eau et proposer un lieu de refuge et d'alimentation aux poissons. Un poste de suivi de pêche a également été installé pour garantir à tous, notamment les plus jeunes et les personnes à mobilité réduite, de pouvoir pratiquer leur loisir en toute sécurité.

Cette nouvelle zone de pêche familiale et accessible à tous a été réalisé par la commune en lien avec la fédération de pêche et l'association la perche trélazéenne.



© commune de Trélazé

### CONTACT

Loïc TARDIF  
Responsable du service Espaces Verts  
[espaces.verts@mairie-trelaze.fr](mailto:espaces.verts@mairie-trelaze.fr)

# VERRIÈRES-EN-ANJOU

## Les écopâturages et les bouqu'insectes

La commune de Verrières-en-Anjou mène de nombreuses actions en matière de préservation de l'environnement. Parmi celles-ci les écopâturages tiennent une grande place puisque la commune en compte 5 au total, 2 sur le territoire de Pellouailles-les-Vignes et 3 sur celui de Saint-Sylvain-d'Anjou. En parallèle de ce déploiement, à côté de l'un des écopâturages et au cœur d'une opération urbaine (le Chêne vert), un poulailler a été créé. Géré par l'association Esperluette (soins pour les poules, nourriture et ramassage des œufs), il permet aux habitants et aux jardins familiaux situés à proximité d'apporter des restes de production ou de déchets verts.

La commune a également créé et installé deux bouqu'insectes sur le territoire. L'un derrière le Carré des arts et l'autre place de la Mairie de Saint-Sylvain-d'Anjou. A la fois bibliothèque de prêt de livres où chacun apporte ce dont il ne se sert plus et peut prendre les livres à disposition, le bouqu'insectes sert également d'abri pour les insectes auxiliaires. Une belle initiative afin de sensibiliser la population à l'environnement, au recyclage mais également à la rencontre entre les générations...

### CONTACT

[mairie@verrieres-anjou.fr](mailto:mairie@verrieres-anjou.fr)



# TERRA BOTANICA

## Un parc de nouvelle génération

A l'heure où les parcs de loisirs se multiplient partout en France, Terra Botanica à Angers, fait figure de précurseur dans le domaine du développement durable. En effet depuis son ouverture, les équipes de paysagistes façonnent les 18 ha entretenus en « zéro phyto ».

Son thème, le végétal, n'y est pas pour rien. Malgré tout, l'apprentissage des techniques et la compréhension des nombreux écosystèmes du parc, auront demandé aux personnels une grande patience et beaucoup de volontarisme pour créer un parc de nouvelle génération durable et exemplaire. Ici, pas de pesticide, pas de produits chimiques, mais du bon sens, des auxiliaires, beaucoup de surveillance et de nombreux échanges avec tous ceux qui soutiennent la démarche « zéro phyto ».

Si ce parc se veut ludique et attractif pour les familles, l'objectif est aussi de sensibiliser le grand public à la préservation de la biodiversité en transmettant les bonnes pratiques paysagères.



© Coralie Pignard

### PLUS D'INFORMATIONS

[terraborotanica.fr](http://terraborotanica.fr)

## LA FERME OUVERTE DU CIVAM AD 49

La ferme ouverte organisée par le Civam AD 49 (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural – Agriculture Durable) s'est déroulée le 7 octobre 2018 à Écuillé. Alain et Cécile Huet, adhérents de l'association, ont ouvert les portes de leur bergerie à près de 500 personnes. Plusieurs animations ont été proposées tout au long de la journée : balade à la découverte de la biodiversité et du pâturage, visite de la ferme, conférence sur l'agriculture durable, marché de producteurs, expositions, sculptures et peintures... Les enfants ont pu quant à eux profiter du chapiteau qui leur était dédié en coloriant, en lisant ou en jouant, ainsi que de nombreuses autres activités : traite de vache, conte, découverte des insectes, balade en carriole à poney...

Le succès de cette ferme ouverte montre l'intérêt que portent les citoyens aux fermes

de leur territoire et leur attachement envers l'agriculture. Cette journée a également permis de réaffirmer l'importance d'une agriculture à taille humaine, durable, rémunératrice et ancrée dans son territoire.



© Civam AD 49

### PLUS D'INFORMATIONS

[http://www.civam.org/index.php/component/myjspace/see/civam\\_ad49](http://www.civam.org/index.php/component/myjspace/see/civam_ad49)

# EcoJardin

## La référence de gestion écologique des espaces verts et de nature

Depuis 2012, Plante & Cité, le centre technique national sur la nature en ville basé à Angers, anime avec ses partenaires, la démarche EcoJardin pour une gestion écologique des espaces verts. Le label s'adresse à tous les types d'espaces verts, publics ou privés, accessibles au public (parcs et jardins, espaces naturels, jardins familiaux, espaces d'entreprises...). Il prend en compte toutes les dimensions de la gestion écologique : planification et inscription du site dans la trame verte urbaine, préservation des sols ou des ressources en eau, choix des gammes végétales, bonnes pratiques de plantation ou de fauche, choix des matériaux pour limiter les impacts sur l'environnement, formation des jardiniers...

Au printemps 2019, plus de 420 sites ont été labellisés en France dont 8 sites dans le Maine-et-Loire : à Angers (Parc de Balzac, Parc Saint-Nicolas, Lac de Maine, Parc du Hutreau), au sein de la métropole angevine (Parc des Sablières à Écouflant et le parc des ardoisières à Trélazé), au sein du lycée horticole du Fresne et dans la résidence Les Pléiades de la Soclova. Autant de lieux pour apprécier la qualité du travail de gestion écologique et sensibiliser les usagers aux problématiques du développement durable appliquées aux espaces verts paysagers.



© ApAstrance

## PLUS D'INFORMATIONS

[www.label-ecojardin.fr](http://www.label-ecojardin.fr)

Carte des sites labellisés EcoJardin en France :

<http://barometres.plante-et-cite.fr/donnees/ecojardin-sites-labellises/>

# ZOOM SUR : Imagine Angers

La Ville d'Angers a lancé en 2017 l'appel à projet Imagine Angers sur six sites stratégiques, appartenant à la Ville d'Angers ou à Alter, et immédiatement constructibles. Cette démarche innovante devait permettre à des équipes plurielles (promoteurs, constructeurs, bailleurs, paysagistes, futurs usagers, etc.) de réfléchir ensemble à des projets immobiliers novateurs, tant par leurs contenus que par leur écriture architecturale. Cet appel à projets urbains innovants est l'occasion de penser la ville de demain en intégrant les évolutions à venir de nos façons d'habiter, de se déplacer, de travailler ou encore de consommer dans des constructions emblématiques. Intégrés dans les nombreuses

## ARBORESCENCE Végétal, intergénération et mixité des usages (Gambetta)

*Vinci Immobilier*

Composé de 22 logements d'exception, d'une résidence seniors, d'un espace co-working, d'une crèche, d'un gîte urbain panoramique et d'un bar tisanerie en rooftop, ce programme intergénérationnel devrait être livré fin 2022. Il bénéficiera également en cœur d'îlot d'un jardin partagé de pleine terre d'environ 330 m<sup>2</sup>, qui sera en partie ouvert aux angevins, avec une gestion assurée par les gestionnaires de la crèche et de la résidence personnes âgées.

Arborescence permet de croiser plusieurs enjeux de la ville de demain : l'intergénération avec la cohabitation entre seniors, enfants de la crèche et actifs présents dans les bureaux ;



opération d'aménagement et d'urbanisme lancées en 2014 pour redessiner la ville (projet Cœur de Maine pour ouvrir le centre-ville sur la rivière, création d'une seconde ligne de tramway, renouvellement urbain à Monplaisir et Belle-Beille, construction d'un quartier tertiaire autour de la gare...), les projets des 6 lauréats retenus doivent apporter une nouvelle palette contemporaine au patrimoine architectural de la ville, à travers une mise en valeur de l'identité angevine et de ses filières d'excellence (végétal, digital, vivre ensemble).



© Tanguy Aumont Air Studio

la mixité des usages (habitation et bureaux) et le partage des espaces (équipements mutualisés pour la résidence senior).

La présence du végétal est également prépondérante. C'est une source d'inspiration pour une architecture moderne et innovante avec un habillage en bois où l'ondulation des balcons et des jardinières évoque le mouvement du vent dans les branches d'un arbre. La végétalisation du cœur de l'îlot, en plus de favoriser la qualité du cadre de vie et de constituer un lieu d'échange pour les habitants, permettra de lutter contre les îlots de chaleur en période de canicule notamment.



# CLIMAX

## Agriculture urbaine et végétalisation (Montaigne)

Lamotte



La proposition centrale de Climax repose sur la mise en place d'une ferme urbaine et le retour de la nature productive en ville. Des bacs de culture seront installés sur 400 m<sup>2</sup> sous serre et sur 560 m<sup>2</sup> en terrasses. Le projet mise sur une approche intégrée de l'agriculture urbaine : en plus d'être produites sur place avec l'installation d'un exploitant agricole, les récoltes pourront également être consommées sur place grâce à l'autoconsommation des habitants ou à la vente en circuit court dans les différents commerces prévus ou souhaités (herboristerie, épicerie coopérative, restaurant...).

Une expérimentation pourrait également être envisagée dans un second temps avec des cultures en bacs sur les parkings en dalle situés de l'autre côté de l'avenue Montaigne, si les conditions techniques et financières sont réunies.

L'exploitation d'une telle ferme urbaine intégrée est à ce jour encore peu développée en France. Ce n'est pas la seule innovation de ce projet qui intègre également une forte dimension végétale. Un travail de conception technique entre plusieurs acteurs du végétal est en cours afin de développer la végétalisation des façades et ainsi renforcer la présence de la nature en ville, support de qualité du cadre de vie, de fraîcheur et d'isolation du bâtiment, de vie pour la faune locale. L'objectif sera d'utiliser des végétaux locaux adaptés au climat, robustes et variés, qui puissent prendre support sur les

matériaux de la façade du bâtiment et de garantir leur pérennité, avec des modalités d'entretien optimisées et raisonnables.

Par ailleurs, Climax proposera plus de 130 logements, dont 45 logements libres et près de 90 logements dédiés aux seniors, sous la forme d'une résidence gérée permettant d'accompagner la perte d'autonomie. Une réponse à un autre enjeu de nos sociétés, face au vieillissement de la population et à la nécessité d'accompagner l'avancée en âge.



### > Perspectives

- *La mise au point technique des projets est en cours depuis l'été 2018. Les premiers permis de construire ont été déposés pendant l'été 2019 et devraient être délivrés à partir de l'automne 2019, pour un lancement des travaux début 2020 et la livraison des premiers projets au second semestre 2022.*

### PLUS D'INFORMATIONS

[www.imagine.angers.fr](http://www.imagine.angers.fr)

# DÉVELOPPER LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

## ■ De quoi parle-t-on ?

Il nous faudrait près de trois planètes pour maintenir nos modes de vie actuels si la population mondiale atteint 9,6 milliards d'ici à 2050 (source : ONU). Face à cette pression exercée sur nos ressources naturelles il est nécessaire de rompre avec le modèle d'une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), déconnectée de ses impacts, pour aller plutôt vers un modèle d'économie circulaire. L'objectif étant de **produire des biens et des services de manière durable**, en promouvant une consommation responsable, en réduisant le gaspillage de ressources (matières premières, eau, énergie) et l'impact environnemental (la production des déchets, la pollution). Cette **transition vers une économie circulaire** implique une approche transversale, tant du point de vue des acteurs (du producteur au consommateur, voire entre acteurs économiques pour favoriser la mutualisation de ressources, d'infrastructures...), que du cycle de vie du produit (approvisionnement, conception, transport, utilisation, recyclage ou réemploi).

C'est dans cette optique qu'Angers Loire Métropole fonde sa politique de transition vers une économie circulaire et responsable sur deux démarches structurantes :

- la stratégie de prévention des déchets et d'économie circulaire, avec un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire ;
- la stratégie agricole et alimentaire, à travers le projet agricole et le projet alimentaire territorial en cours de construction. L'objectif est d'enrichir et promouvoir l'économie agricole locale, sensibiliser et rendre plus accessible à tous une alimentation saine et de qualité.

En lien avec ses compétences, la Communauté urbaine agit également en faveur du développement économique au sens large, pour faire du développement durable et des transitions en cours, des facteurs d'innovation, de dynamisme, d'attractivité et de rayonnement pour le territoire.



## Quelques objectifs pour le territoire en 2021 (Angers Loire Métropole)

> **Baisse de 15 kg/an/habitant**

*des déchets ménagers et assimilés (passage de 495 kg à 480 kg/an/habitant) en 3 ans*

> **Baisse de 1 000 tonnes**

*des déchets non inertes enfouis*

> **136**

*établissements accompagnés par an sur l'économie circulaire*

## Les actions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

### ■ Réduire la production de déchets et augmenter le recyclage

Angers Loire Métropole est engagé dans la réduction des déchets depuis bientôt quinze ans. Plusieurs programmes de prévention des déchets se sont succédé depuis 2005. Le dernier en date est le **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** pour la période 2016-2020.

Il a été complété en 2018 par l'élaboration d'un **Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire**, en co-pilotage avec Aldev et en partenariat avec les trois chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture). Après un diagnostic réalisé sur les acteurs locaux et le volet économie circulaire, un programme de 30 actions a été adopté pour la période 2019-2021. L'objectif est d'aider au développement de nouvelles filières de réemploi et/ou de valorisation de la matière, de lutter contre les gaspillages (alimentaire, réemploi / réparation, consommation zéro déchet...), de favoriser le compostage des biodéchets et le broyage des végétaux. Dans une approche multi-acteurs, il s'agit également de mobiliser les entreprises locales (sur l'éco-conception, l'économie de la fonctionnalité, l'écologie industrielle et territoriale), et de sensibiliser le grand public.

Sur ces sujets et dans le cadre de ses missions de sensibilisation du grand public et des scolaires aux sujets environnementaux portés par la Ville et la Communauté urbaine, la **Maison de l'environnement** propose notamment chaque année des animations autour de la réduction des déchets avec des visites de sites (centre de tri Paprec, centre technique des déchets...) et des ateliers « faire par soi-même » sur le jardinage bio, l'alimentation, les produits ménagers, les cosmétiques, le compostage/broyage, l'habillement, le recyclage... En 2018, elle a réalisé l'exposition « Écogestes au quotidien » et son livret associé afin de compléter sa gamme d'outils à disposition du public.



Total de  
**490 kg/hab/an**  
de déchets ménagers  
et assimilés\* collectés en 2018  
(-0,86 % par rapport à 2017)

\*ordures résiduelles + tri + déchèteries



d'ordures ménagères collectés  
(-1,46 % par rapport à 2017)



de tri sélectif collectés  
(-0,44 % par rapport à 2017)



collectés en déchèteries  
(-0,55 % par rapport à 2017)

Sources : ALM, 2019

## ■ *Promouvoir l'agriculture locale et favoriser une alimentation de qualité et de proximité*

Au cours de ces 25 dernières années, notre territoire a vu disparaître presque la moitié de ses entreprises agricoles (en lien également avec des modifications de statuts et des regroupements d'entreprises) et actuellement, la moyenne d'âge des exploitants est autour de 50 ans. Cette situation constitue un enjeu majeur car l'agriculture est une composante importante de l'économie locale. Par ailleurs, en plus de sa fonction nourricière, elle remplit des missions clés dans la protection de l'environnement (biodiversité, limitation du risque inondation...), l'entretien des paysages, ou encore l'appui au développement des énergies renouvelables (méthanisation des boues agricoles, filière bois énergie...).

**Le projet agricole 2017-2021** développe cette approche globale à travers la trentaine d'actions mises en œuvre : protection des terres agricoles,

transmission et renouvellement des générations, alimentation, pratiques respectueuses de l'environnement, développement des énergies renouvelables.

En 2018, une étude d'opportunité et de faisabilité d'un réseau de chaleur a été conduite pour accompagner les producteurs en végétal spécialisé sur la Zone agricole protégée de Sainte-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé. Dans cette même dynamique, deux projets de méthaniseurs sont accompagnés par la collectivité.

Également en 2018, une démarche a été lancée pour l'**élaboration d'un Projet alimentaire territorial** pour développer une politique alimentaire avec un ancrage territorial.

## ■ *Appuyer les filières d'excellence et les secteurs à forts potentiels*

Les évolutions économiques, sociales, environnementales constituent de véritables opportunités pour favoriser l'innovation et la compétitivité. Le territoire d'Angers Loire Métropole dispose de nombreux atouts en la matière avec la présence de filières d'excellence ou de secteurs à fort potentiels, directement liés à cette question de la croissance verte : le végétal, le numérique, la santé ou en encore la silver économie (liée à l'avancée en âge) et les industries culturelles et créatives.

A travers Angers Loire développement (Aldev), la Communauté urbaine cherche à **soutenir les acteurs locaux** et à favoriser les croisements inter-filières (ex : végétal et numérique avec l'agriculture connectée, santé et numérique pour le maintien à domicile des personnes âgées...).

A titre d'exemple, dans le domaine de la **filière végétale**, Aldev finance 500 000 € sur 5 ans en faveur du Programme recherche formation innovation – Objectif végétal, impulsé par la Région et porté par l'université d'Angers, afin

d'aider à renforcer la qualité, la visibilité et l'attractivité de la recherche et de la formation dans le domaine du végétal.

En 2018, Aldev a également appuyé la mise en place de **différents événements professionnels** comme le Salon international des techniques de productions végétales (Sival), le Salon des Vins, les Rencontres du Végétal (par Agrocampus Ouest) ou encore la rencontre « Créativité & Cocktails » organisée en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire et l'École supérieure d'agricultures dans le cadre de l'événement Food'Angers.

Dans le domaine du **secteur culturel et créatif**, à titre d'exemple, le dispositif « **Partez en live** » a été mis en place en 2018 par la Ville d'Angers. Il propose un soutien forfaitaire et une mise en synergie de certains acteurs du territoire pour accompagner des projets de musiciens amateurs et émergents (69 projets accompagnés en 2018).

## ■ Développer le tourisme vert

Angers Loire Métropole est située au croisement de plusieurs itinéraires cyclables et voies vertes : Loire à vélo, Vélo Francette, Vallée du Loir à vélo. Pour proposer une offre cohérente et complète sur le territoire, favoriser la pratique du vélo et valoriser la qualité des paysages et du réseau hydrographique, la collectivité s'est dotée depuis 2015 d'une **stratégie et d'un plan d'actions spécifique**. Cette stratégie participe par ailleurs directement au développement des mobilités actives alternatives à la voiture, à la sensibilisation à la biodiversité et à la pratique d'une activité de découverte et de loisirs accessible.

En 2018, les 6,5 km de voie ferrée entre Angers, Avrillé et Montreuil-Juigné ont été réhabilités en voie verte et les travaux sont lancés pour la section Angers – Saint-Barthélemy-d'Anjou qui sera terminée courant 2019. Finalement, ce sont plus de 12 km de nouveaux tronçons aménagés qui permettent de se rendre de Montreuil-Juigné à Saint-Barthélemy-d'Anjou en toute sécurité. De nouvelles liaisons, programmées à partir de 2020, relieront les communes de Canteenay-Epinard, Écouflant, Avrillé, Bouchemaine, Trélazé ou encore les berges de Maine.



## ■ **Accompagner les entreprises dans les mutations**

Les transitions en cours représentent un défi à relever mais constituent également une opportunité et un véritable levier pour une économie plus solidaire, responsable et innovante. Plusieurs dispositifs d'accompagnement des acteurs économiques sont dans ce sens mis en place par Angers Loire Métropole via Angers Loire développement (Aldev).

À titre d'exemple, Aldev aide les entreprises du territoire à **anticiper les mutations économiques à venir et les appuie dans la formation sur les secteurs économiques en mutation**. En 2018, elle a développé un kit d'information « Une saison en Anjou » à destination des employeurs du secteur agricole pour les aider à lutter contre la pénurie de main d'œuvre saisonnière rencontrée depuis plusieurs années dans le secteur.

Aldev accompagne également les entreprises pour **faciliter le recours aux clauses d'insertion professionnelles** dans leurs marchés publics et appuyer au retour à l'emploi certains publics prioritaires. Elle aide au recensement du besoin des entreprises, centralise les candidatures et accompagne les entreprises dans le recrutement. En 2018, 247 entreprises ont pu réaliser des actions d'insertion dans ce cadre, bénéficiant à 734 personnes (dont 33% de jeunes de moins de 26 ans) et permettant la signature de 987 contrats de travail.

L'accompagnement aux mutations des acteurs économiques se fait également via les **marchés publics** passés par la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole. En plus de promouvoir l'exemplarité des collectivités, les marchés publics sont en effet de puissants leviers pour inciter aux bonnes pratiques. Les deux collectivités prennent en compte cet impératif de développement durable dans leur commande publique et mettent en place la dématérialisation des procédures, obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Elles sont par ailleurs largement engagées dans le Réseau Grand Ouest de la commande publique responsable, Reseco. Elles ont par exemple co-piloté en 2018 le groupe de travail sur la commande publique et l'économie circulaire avec la Région des Pays de la Loire.



**365** marchés/accords cadre passés en 2018 par la direction de la Commande publique de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

**> 122**

*ont intégré une clause d'insertion professionnelle*

**> 108**

*ont intégré une clause environnementale*

**> 1 600 000 €**

*de dépenses ont été réalisées auprès de SIAE (Structures d'insertion par l'activité économique) et d'EA et d'ESAT (Entreprises adaptées et Entreprises et services d'aide par le travail)*



*Un prix de l'innovation sociale locale décerné chaque année par le CCAS pour récompenser et valoriser des projets innovants, des initiatives exemplaires et originales, œuvrant en faveur de la solidarité.*

## ■ *Inscrire le territoire angevin dans les réseaux*

De nombreux réseaux se sont saisis au niveau local, régional, national et international des enjeux que représentent pour nos sociétés la transition énergétique, environnementale, économique ou encore sociétale.

La présence dans ces réseaux est une opportunité pour profiter du partage d'expérience, favoriser le rayonnement du territoire et la valorisation de ses engagements en matière de développement durable. Elle participe au renforcement d'une culture de l'ouverture à l'autre et de la coopération dans certains domaines.

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole sont inscrites au cœur de certains d'entre eux, comme le **Comité 21** au niveau régional et national (dont Angers est membre depuis 1999), ou encore **Eurocities** au niveau européen.

La Ville d'Angers est également engagée dans des **partenariats internationaux avec neuf villes** pour développer des échanges dans les domaines de l'économie, l'éducation, la culture, la santé, l'environnement ou encore l'action sociale. En 2018, elle a pu échanger sur le travail mené par **Haarlem** pour réutiliser ses friches urbaines et créer une maison associative du développement durable dans une ancienne mairie, un espace de co-working dans une ancienne boulangerie une pépinière d'entreprise dans une ancienne déchèterie.

Toujours en 2018, Angers a appuyé la mise en place de nombreuses actions à la **Maison du partenariat Angers Bamako**, structure ressource permettant d'accompagner la mise en place de projets entre les deux villes. À titre d'exemple : valorisation des productions fruitières de la maison avec la production de confitures et de boissons, optimisation de la consommation énergétique, broyage des résidus de taille et utilisation pour le paillage au sol, aménagement d'un poulailler pour utiliser les œufs par le service restauration et éliminer les restes de repas en alimentant les poules.



> **0,5 %**  
**du budget annuel**  
**d'investissement d'Angers**  
**consacré à des actions concrètes**  
**en faveur d'actions**  
**de développement avec Bamako**



> **9 villes jumelles**  
**d'Angers**

*Haarlem (Pays-Bas)*  
*Osnabrück (Allemagne)*  
*Pise (Italie)*  
*Wigan (Angleterre)*  
*Södertälje (Suède)*  
*Toruń (Pologne)*  
*Bamako (Mali)*  
*Yantai (Chine)*  
*Austin (Etats-Unis)*



# BOUCHEMAINE

### > Perspectives

- *Mise en œuvre du programme d'actions du Contrat d'objectifs déchets et d'économie circulaire.*
- *Mise en place d'ici fin 2019 de la feuille de route du Projet alimentaire territorial, projet transversal en faveur de l'accessibilité pour tous à une alimentation de qualité, saine et durable.*
- *Lancement d'une initiative mutualisée avec le Grand Lyon auprès des villes partenaires d'Afrique de l'ouest pour une mobilisation d'expertise conjointe sur de la formation continue en matière d'urbanisme.*
- *Accueil d'une délégation nationale du Comité 21 sur l'adaptation au changement climatique et de la réunion départementale sur les Objectifs de développement durable.*
- *Montée en puissance des ambitions de la fonction achat dans la collectivité en matière de commande publique responsable.*
- *Développement du projet Territoire intelligent, qui permettra, en plus des impacts positifs en faveur de la gestion des ressources (eau et énergie par exemple), de stimuler l'innovation locale.*
- ...

### Objectif zéro déchet dans les cantines

Plusieurs initiatives ont été lancées pour réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires de la commune de Bouchemaine. Les commandes de repas sont ajustées en tenant compte du menu, du nombre d'enfants et des aliments plus ou moins appréciés par eux. Les plats sont remplis en fonction de l'âge et du nombre de convives par table. Les enfants s'appliquent la règle « de terminer ce qu'ils se sont servi ou qu'ils ont accepté qu'on leur serve dans l'assiette ».

Pour limiter les déchets plastiques, Bouchemaine s'est portée volontaire pour être commune test de contenants alternatifs aux barquettes. Tous les autres contenants (assiettes, plats, verres, pichets, couverts...) sont en porcelaine, verre ou inox. En novembre 2018, la ville a également participé à la semaine européenne de réduction des déchets avec des animations comme la pesée des aliments non consommés.

En parallèle de cette démarche, les circuits courts, produits locaux et produits de saison sont privilégiés dans les repas servis. Ces repas « faits maison » c'est-à-dire cuisinés de façon traditionnelle avec des produits français labellisés, participent ainsi à l'éducation des plus jeunes aux bonnes pratiques environnementales et nutritionnelles.

Dès la rentrée 2019, la municipalité franchira une nouvelle étape en intégrant 20% de produits bio dans les repas, soit un élément bio par jour et un menu végétarien par semaine.



### CONTACT

[contact@ville-bouchemaine.fr](mailto:contact@ville-bouchemaine.fr)



# BRIOLLAY

## L'opération broyage des déchets verts

En novembre et décembre 2018, la commune de Briollay a organisé trois journées événementielles à destination de ses habitants autour de la gestion des végétaux dans les jardins. À travers des opérations de broyage à partir de végétaux amenés par les Briollaytains (35 m<sup>3</sup> broyés) et des conseils promulgués par des agents des espaces verts de la commune, près de 30 foyers ont pu être sensibilisés aux pratiques d'éco-jardinage. Chaque habitant a ensuite pu repartir avec son broyat, c'est-à-dire avec les copeaux issus du broyage de leurs résidus de taille d'arbre ou d'arbustes, pour pouvoir l'utiliser dans son jardin en paillage, en apport végétal pour le potager ou encore en apport pour le composteur. Un bon moyen de favoriser la réutilisation de ces déchets végétaux, déjà présents chez les habitants, gratuits et de qualité.



© Philippe Noisette

Ces opérations ont été réalisées en partenariat avec Angers Loire Métropole (aide financière et appui pour les outils de sensibilisation). Elles ont connu un tel succès que d'autres ont été programmé en 2019 et le seront dans les années à venir.

### CONTACT

mairie.briollay@wanadoo.fr

# ÉCUILLÉ

## La démarche zéro déchet dans les manifestations communales

La commune d'Ecuillé est engagée dans une démarche continue de zéro déchet dans ses différentes manifestations. Ce sont les organisateurs de la fête de l'école 2018 qui en sont à l'origine. Depuis, la journée citoyenne a été mise en place avec différents dispositifs permettant à la fois de réduire la production de déchets mais aussi de sensibiliser les habitants : gobelets réutilisables, chacun avec sa vaisselle et ses couverts, mise en place de stand zéro déchet, utilisation de produits locaux et bio...

L'objectif est ainsi de promouvoir l'exemplarité et l'engagement de la commune mais aussi d'inciter et d'accompagner les habitants dans leurs changements de comportements.

La prochaine fête de l'école et la journée citoyenne d'octobre 2019 seront elles aussi (presque) zéro déchet.



© Pexels

### CONTACT

contact@ecuille.fr

# LONGUENÉE-EN-ANJOU

## La poursuite de la création de la voie verte

Après la réalisation en 2017 d'une première tranche entre La Meignanette et Le Plessis-Macé, la création d'une voie verte se poursuit dans la commune de Longuenée-en-Anjou. En 2018, la liaison entre la commune déléguée de La Membrolle-sur-Longuenée et celle de Pruillé a été réalisée. Ce circuit de 1,9 km est accessible aux cyclistes, randonneurs et engins agricoles et permet de relier le chemin de halage qui longe la Mayenne.

La dernière tranche de la voie verte sera réalisée à partir de 2020 entre Le Plessis-Macé et La Membrolle-sur-Longuenée et permettra ainsi sur près de 4,6 km de relier les quatre centre-bourgs historiques de la commune. En plus d'encourager



© commune de Longuenée-en-Anjou

l'utilisation du vélo et la découverte touristique du territoire, cette voie verte favorisera les liens et les échanges entre chaque centre-bourg et facilitera l'accès à l'ensemble des équipements publics communaux en toute sécurité.

## CONTACT

mairie@longuenee-en-anjou.fr

# LES-PONTS-DE-CÉ

## La réduction des déchets et de l'éclairage public

Dans le cadre de sa démarche globale en faveur du développement durable, la Ville des Ponts-de-Cé a mené différentes opérations en faveur de la réduction des déchets en 2018. À la fois en direction des écoliers, avec l'installation de poubelles de tri dans les écoles ou encore la mise en place du compostage à la cantine de l'école Jacques-Prévert (généralisation à l'ensemble des écoles à la rentrée 2018-2019) ; mais également en direction de chaque habitant avec l'organisation de trois ateliers de broyage de végétaux, permettant notamment de récupérer les sapins de Noël. À leur issue, les sapins broyés ont pu servir de paillage au service des espaces verts et chaque habitat a pu repartir avec son broyat pour pailler les pieds de ses arbustes ou encore enrichir son compost.

Dans cette même logique environnementale et afin de réduire la pollution lumineuse nocturne et ses effets néfastes pour les écosystèmes et de réduire la consommation énergétique, l'usage de l'éclairage public a été réduit entre le 15 mai

et le 15 août 2018 via sa coupure, sauf sur les axes principaux de circulation.

Par ailleurs, la commune a obtenu en novembre 2018 le prix régional Colette Péan pour l'ensemble de son travail mené auprès des jardins et vergers partagés.



© ville des Ponts-de-Cé

## CONTACT

mairie@ville-lespontsdece.fr

## PAROLE D'ACTEUR

### Fibres 49

Fibres49 est un réseau de l'économie sociale et solidaire. Ses finalités sont l'insertion par l'économique et le travail adapté. Son cœur de métier, le tri et la collecte de déchets, depuis plus de trente ans pour certains de ses membres.

Fibres49 développe durablement le principe d'économie circulaire en privilégiant le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique avant toute élimination. Son objectif est d'apporter une réponse multi-flux (papiers, cartons, métaux, bois, verre, bio-déchets...) la plus adaptée et personnalisée à la problématique déchets de chaque entreprise. De ce fait elle travaille aussi à



## Fibres49

trouver ou créer, en circuit court, de nouveaux exutoires et des lieux de massification les plus locaux possibles. Les douze membres œuvrent sur Angers, la communauté urbaine et sur le reste du département.

### PLUS D'INFORMATIONS

[fibres49@gmail.com](mailto:fibres49@gmail.com)

## PAROLE D'ACTEUR

### RESECO « Pour une commande publique durable »

Les achats réalisés par les structures publiques (villes, agglomérations...) représentent 10 à 15% du PIB. Parallèlement, on ne peut ignorer les enjeux sociaux, environnementaux et économiques qui pèsent sur notre société. Les organisations publiques ont le pouvoir d'agir en faisant évoluer leurs achats vers une commande publique durable : pour les concitoyens, pour leur territoire, pour la société... pour la planète. Elles peuvent mettre en place une consommation respectueuse de l'environnement, prenant en compte la dimension sociale et agissant pour une économie vertueuse. Les faits sont incontestables, mais le sujet est complexe... Quelle latitude juridique, quels critères choisir et comment les évaluer ? C'est la vocation de RESECO. Ce réseau associatif présent à Angers facilite la mise en relation et organise le partage et la mutualisation des connaissances entre ses membres afin de leur permettre d'avancer individuellement et collectivement vers une commande publique durable.



### PLUS D'INFORMATIONS

<http://www.reseaugrandouest.fr/>

# PLACER L'USAGER ET L'HABITANT AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE LOCAL

## ■ De quoi parle-t-on ?

Notre territoire est confronté à certains enjeux clés en matière sociétale : **avancée en âge** avec les plus de 60 ans qui représenteront 26% des habitants d'Angers en 2030, **inégalités sociales** avec des différences de revenus angevins de 1 à 8, précarité avec 19% des ménages angevins vivant sous le seuil de pauvreté, accompagnement à l'emploi avec 50 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans ayant un niveau de qualification inférieur au baccalauréat...

Notre territoire présente également des dynamiques porteuses comme la vitalité de son **tissu associatif**, **la jeunesse de ses habitants** et l'importance de la **participation citoyenne**.

Pour la collectivité, ces évolutions sociétales nécessitent d'**adapter le service public pour qu'il soit accessible et proche de chacun, réponde à l'évolution des besoins** (vieillesse, perte d'autonomie, aides aux plus fragiles...), **des modes de vie** (horaires atypiques, desserrement des ménages, maintien à domicile...) **et des aspirations** (recherche de bien-être et de qualité plutôt que de richesse et de quantité, recherche de l'usage plutôt que de la possession, demande de nature, participation citoyenne...).

Face à cela, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers mettent en œuvre des actions multiples (éducation, jeunesse, culture, santé, habitat, accompagnement à l'emploi...), structurées pour certaines par des stratégies globales comme le Contrat de ville, le Contrat local de Santé, la démarche Ville amie des enfants, le volet habitat du Plan local d'urbanisme intercommunal...

À travers son Centre communal d'action sociale (CCAS), Angers dispose par ailleurs d'une ample capacité de réponse pour accompagner les angevins dans leurs parcours de vie et développer les solidarités. Ces enjeux sont d'ailleurs inscrits au cœur du projet stratégique d'établissement du CCAS 2016-2019.



> En moyenne  
**8100**  
enfants accueillis par jour  
au TAP en 2018

> **70** jours  
de TAP en 2018

## Les actions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

Au-delà de la question de la réussite scolaire ou de l'accès à l'enseignement supérieur et à l'emploi, la place de l'éducation est un enjeu clé pour susciter et développer la curiosité, le plaisir d'apprendre, l'esprit critique et d'initiative. C'est un levier puissant pour donner aux enfants et aux jeunes la chance de réussir et s'épanouir, leur permettre de découvrir et valoriser leurs talents. C'est aussi un moyen de former les futurs citoyens : sur les questions liées à la solidarité, au respect de l'autre, à l'environnement...

Pour cela, la Ville d'Angers met par exemple en place des **temps d'activités périscolaires** en direction des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville. En 2018, une **brigade « anti-gaspillage »** a ainsi été mise en place avec des enfants volontaires à l'école Voltaire pour responsabiliser les enfants sur la quantité qu'ils jettent à la poubelle tous les midis et les rendre acteurs d'une démarche éco-responsable. Le projet **« Jeudi, c'est fruit »** (distribution de

fruit sur le temps périscolaire avec un temps d'animation adapté aux différentes tranches d'âges) a également été expérimenté dans 10 écoles publiques de la ville pour promouvoir une éducation alimentaire saine auprès des jeunes angevins et soutenir les filières agricoles locales.

La Ville d'Angers a également mis en place depuis 2015 une direction et un lieu dédié à la jeunesse, l'espace **Angers connecté Jeunesse**. Différents dispositifs sont chaque année mis en place pour valoriser l'expression des jeunes, les accompagner dans leur quotidien et encourager leurs projets. En 2018 plusieurs temps d'informations et de sensibilisation ont été mis en place comme la 2<sup>e</sup> édition de « J'économise : Les bons gestes pour soi et sa planète » qui a accueilli 800 participants, des ateliers autour de la création de son mini jardin ou de cuisine autour de produits locaux, un temps d'information sur l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire...

### ■ Favoriser le bien-vivre et l'épanouissement de chacun

Placer l'humain au cœur du développement durable implique de favoriser l'épanouissement de chacun à travers l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs. Il s'agit également de promouvoir l'accès à la santé, et la réduction des risques pour la santé notamment occasionnés par la pollution et les menaces écologiques.

À titre d'exemple en matière culturelle, la Ville d'Angers met en place la **charte Culture et solidarité**, qui propose différents projets artistiques et culturels en faveur des personnes isolées, en difficulté de ressources, repliées sur elles-mêmes. En 2018, la charte a proposé 122 sorties (opéra, théâtre, danse, musées...) et près de 5 700 places grâce au partenariat mis en place avec 63 associations, structures culturelles et services de la collectivité.

En matière de santé environnementale, une **évaluation d'impact en santé** a été mise en œuvre en 2016 dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de Monplaisir. Cette démarche permet d'identifier les répercussions possibles sur la santé d'une politique publique (en matière de voirie, d'habitat, de déplacements, de cadre de vie...) et cherche à interagir avec les décideurs et les groupes de populations concernés en fonction

des résultats obtenus. Après la réalisation de l'évaluation sur la question des cheminements, déplacements et appropriation des espaces dans le quartier, des réflexions ont été menées en 2018 pour s'assurer de leur intégration et de leur suivi au sein du projet de renouvellement urbain.

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont également une responsabilité dans l'épanouissement de leurs agents. Plusieurs actions sont menées dans cet objectif d'exemplarité, comme la **démarche santé travail efficacité** (actions variées pour favoriser la qualité de vie et de relations au travail : dispositif de signalement des événements psycho-traumatisants, démarches ergonomiques, formations et sensibilisations, déploiement du télétravail...) ou encore des **temps de communication interne** (journées connaissances des services, soirée conviviale annuelle, journée de rencontres entre le maire et les services, journal interne...). En 2018 notamment, la **démarche managériale « Oser manager autrement »** a été mise en œuvre afin de mieux travailler ensemble. Une semaine dédiée a été organisée en direction des 600 encadrants de la collectivité.

## ■ Encourager le vivre ensemble par l'engagement et la participation citoyenne

La Ville d'Angers souhaite renforcer la participation citoyenne afin de donner la parole à tous et de permettre à chacun de s'impliquer dans la vie locale. Elle souhaite également par ce biais mieux adapter les actions aux réels besoins et préoccupations des habitants.

Angers met en place un grand nombre de **dispositif de participation**, que ce soit en matière de décision budgétaire (budget participatif), d'avis et d'éclairage sur certains projets de la collectivité et de propositions pour les améliorer (conseils des citoyens de quartier, espaces de dialogues du Centre communal d'action sociale, Conseil de développement, Conseil local des personnes en situation de handicap...), voire d'implication concrète dans des actions (journée citoyenne, réserve citoyenne...). La Ville met également à disposition la **Cité des associations**, lieu dédié pour conseiller et soutenir le tissu associatif local qui accompagne la mise en mouvement de la société, l'engagement individuel sur les questions de solidarité, d'environnement...

L'une des actions phares menée en 2018 est le lancement du 1<sup>er</sup> **budget participatif** de la Ville d'Angers : 1 million d'euros pour s'impliquer dans les choix budgétaires de la ville, proposer et voter pour des projets d'intérêt général relevant des compétences de la collectivité (accès à la culture, solidarité, loisirs, environnement...). Les Angevins ont largement plébiscité ce dispositif avec 6 700 votes et plus de 300 projets déposés. Les services de la collectivité ont aussi été largement mobilisés afin d'étudier la faisabilité des différents projets et d'aider les porteurs de projets. Près de la moitié des 16 projets lauréats concernaient la thématique « préserver notre environnement », ce qui témoigne de la sensibilité des Angevins à cet enjeu.



## 4<sup>e</sup> édition de la Journée citoyenne en 2018

> **3 500**  
participants

> **70**  
partenaires impliqués

> **17**  
directions municipales  
mobilisées (100 agents)

> **82**  
actions réalisées en faveur  
de l'amélioration du cadre de vie  
et de la solidarité (aménagement  
d'un jardin partagé, nettoyage  
au lac de Maine, repair café,  
récèlement au musée des Beaux-arts...)



© Ville d'Angers, 2018



### **BUDGET PARTICIPATIF :**

Suivez l'avancée de chaque projet sur la plateforme  
[www.ecrivons.angers.fr](http://www.ecrivons.angers.fr)

## ■ Favoriser le bien-vieillir et l'accompagnement de l'avancée en âge

La prise en compte de l'impact particulier du vieillissement de la population sur l'habitat, les services, les équipements, les transports et le cadre de vie, est impérative compte tenu de l'augmentation attendue du nombre de personnes âgées sur notre territoire dans les années à venir. En 2050, le nombre de plus de 85 ans sera par exemple multiplié par trois localement.

Pour permettre à un maximum d'Angevins de profiter d'un vieillissement actif et en bonne santé, la Ville d'Angers et le CCAS sont engagés dans la démarche « **Ville amie des aînés** ». Cet engagement prend la forme d'un plan d'actions transversal : accès aux informations (espaces seniors dans les quartiers d'Angers...), adaptation de l'habitat (construction, habitat intergénérationnel...), maintien à domicile (services à la personne, accessibilité des services

et équipements du quartier...), lutte contre l'isolement (équipes citoyennes déployées dans les quartiers), accompagnement des aidants (structures ressources à l'espace du bien-vieillir Robert-Robin ou encore au sein de l'Ehpad César-Geoffroy)...

C'est dans ce cadre que 600 **logements adaptés** aux fragilités liés à l'avancée en âge ont été réalisés dans le parc social. Ils font suite à une convention signée en 2014 entre les bailleurs sociaux, l'agglomération et le CCAS de la ville d'Angers pour élaborer des logements accessibles, sécurisés pour limiter les risques domestiques et proches des services de proximité pour conserver son autonomie au quotidien. Une cartographie des quartiers d'Angers où il fait « bon vieillir » a également été élaborée.



- > **D'ici fin 2019 :  
3 espaces seniors  
à Angers**
- > **Des lieux d'accueil,  
d'informations,  
d'échanges et d'écoute  
pour accéder à tous  
les services conçus  
pour les personnes  
âgées. Des lieux  
d'accompagnement  
pour les aidants.**

## ■ Répondre aux besoins des plus fragiles par des solidarités actives

Nous ne sommes pas tous égaux devant les évolutions en cours : adaptation au marché de l'emploi, accès aux espaces verts et îlots de fraîcheur, pollution de l'air, hausse des prix de l'énergie...

Agir en faveur de l'adaptation de notre territoire à ces évolutions c'est donc également agir pour lutter contre ces inégalités afin d'accompagner tout le monde dans les transitions en cours. C'est un enjeu essentiel notamment dans le domaine de la santé et de l'alimentation, du logement, des déplacements ou encore de la lutte contre la précarité énergétique.

Le CCAS met en place différents dispositifs d'aides sociales facultatives. Pour prendre soin de soi (aide alimentaire, aide au paiement d'une facture d'énergie, aide pour des soins de santé...), développer son projet professionnel (aide à la formation professionnelle, aide au financement du permis de conduire avec le permis citoyen...) et vivre dans la ville (aide au transport...). Le principe de réciprocité a été introduit dans certains de ces dispositifs, pour permettre à chacun, en contrepartie d'une aide sociale, de s'engager au service des autres et de la cité. Cette démarche de solidarité citoyenne permet d'accompagner chacun dans une dynamique positive d'engagement et redonne à tous son utilité sociale, sa dignité et son intégrité.

Quelques exemples d'actions menées en 2018 :

- Dans le cadre de **la politique d'aide alimentaire** coordonnée et animée par le CCAS en lien avec le réseau d'associations caritatives sur le territoire angevin, 9 000 ménages ont reçu une aide alimentaire en nature et 22 000 filets solidaires ont été distribués.
- Le CCAS a établi un partenariat avec Unis cité pour mener des actions de sensibilisation auprès de foyers en situation de **précarité énergétique**. En 2018, deux promotions de jeunes de la transition énergétique d'Unis-cité sont intervenues dans le quartier de Belle-Beille et celui des Hauts-de-Saint-Aubin. 40 animations collectives ont été organisées et ont permis la sensibilisation de 471 personnes sur la thématique de la précarité énergétique et des « éco gestes ».

Face à cet enjeu majeur pour le territoire (22 000 ménages angevins sont en situation de précarité énergétique, c'est à dire que plus de 10 % de leur revenu est consacré aux factures énergétiques), le CCAS a également recruté en 2018 un chargé de mission précarité énergétique.

### A noter :

*La Ville d'Angers, le CCAS et Angers Loire Métropole s'appliquent ce principe de solidarité et d'accompagnement de chacun également en tant qu'employeurs publics. À titre d'exemple, elles sont engagées dans une politique de maintien dans l'emploi et d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (instance de suivi et de gouvernance, actions d'information et de sensibilisation, aménagements de postes, soutien médico psychologique, formations...) et ont mis en place un plan de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.*





## > Perspectives

- *Éducation : poursuite des actions sur les temps de la restauration scolaire pour les enfants des écoles publiques de la Ville d'Angers ...*
- *Santé et environnement : mise en place du référentiel pour suivre les recommandations de l'Évaluation d'impact en santé menée à Monplaisir ...*
- *Participation citoyenne : reconduction du budget participatif en 2019 en mettant en avant la thématique du végétal ; intégration d'une démarche éco-responsable pour l'organisation de la journée citoyenne ; mise en œuvre effective de la réserve citoyenne, avec mobilisation des membres sélectionnés et formés sur des actions ...*
- *Précarité énergétique : prolongation de la convention entre Angers Loire Métropole, le CCAS et Unis cité avec une intervention des jeunes de la transition énergétique sur le territoire de Monplaisir-Deux-Croix-Banchais ; réalisation d'une cartographie territorialisée pour mettre en œuvre des actions d'informations collectives et ciblées ...*
- *Aide alimentaire : mise en place d'une concertation avec les acteurs de la Mission d'animation et de concertation pour une alimentation solidaire autour de la thématique « Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale » ...*

## Un territoire en mouvement

# ÉCOUFLANT

### La matinée écocitoyenne

Les membres du Conseil municipal des enfants (CME) de la commune d'Écouflant, en collaboration avec plusieurs associations communales, ont convié les habitants à participer le samedi 22 septembre 2018 pour la 3<sup>e</sup> année consécutive à une nouvelle édition de la matinée écocitoyenne. L'objectif est d'assurer le nettoyage de plusieurs sites sur la commune : bords de Sarthe, city stade à Éventard...

Chaque habitant est ainsi invité à donner un peu de son temps pour sa commune et pour les autres. Le CME a souhaité sensibiliser les habitants au respect de la nature et de son environnement, les inciter à utiliser les poubelles mises à disposition pour jeter les déchets.

Cette manifestation a rassemblé près de 150 personnes et chaque participant a reçu un tee-shirt en remerciement de son engagement citoyen.



© commune d'Écouflant

### CONTACT

maire@ecouflant.fr

# MÛRS-ÉRIGNÉ

### La lutte contre l'isolement des aînés

Véritable enjeu de société, la lutte contre l'isolement des aînés est un axe fort de la politique du Centre communal d'action sociale de Mûrs-Érigné. La commune met en œuvre de nombreuses actions comme le transport solidaire grâce à une dizaine de bénévoles qui accompagnent les personnes âgées pour un rendez-vous (médical, culturel, loisirs) ; ou encore l'organisation de repas tous les lundis dans une salle communale de quartier « La Dubinière », suivi d'une après-midi jeux (hors vacances scolaires).

Le repas des aînés est organisé chaque année en décembre. Ce moment fort pour les habitants de plus de 70 ans constitue un moyen de mieux appréhender leurs attentes et de faire émerger de nouvelles actions, comme la mise en place des Pauses café, rendez-vous mensuels d'échanges et de convivialité durant une après-midi.

La commune organise également depuis 5 ans la semaine bleue avec les communes voisines de la polarité. Ce temps de partage permet d'ouvrir les échanges au-delà des limites communales et de témoigner de l'action menée sur le territoire.



© commune de Mûrs-Érigné

### CONTACT

info@ville-murs-erigne.fr

# PAROLE D'ACTEUR : RESTORIA

---

## Des valeurs partagées depuis 50 ans avec toutes ses parties prenantes !

Restoria est un acteur engagé en faveur de la transition écologique et alimentaire. Elle s'est appropriée le concept de développement durable avec une démarche RSE concrète qui s'articule autour de cinq ambitions durables pour impulser de nouvelles façons de faire avec les acteurs du territoire et offrir une alimentation saine, plaisante et engagée à ses convives.

L'implication de ses parties prenantes est au cœur de sa démarche :

En interne par exemple, grâce à sa commission diversité composée de collaborateurs volontaires. Cette commission a deux missions : animer la diversité (information et sensibilisation) et être médiatrice lors d'une saisine par tout collaborateur qui se sentirait victime de discrimination.

Sur le département du Maine-et-Loire, RESTORIA, c'est 356 emplois (plus de 820 dans le Grand Ouest).

En externe, RESTORIA est solidaire et favorise l'accès à une alimentation durable pour tous. En 2018, 70 000 € ont été alloués aux actions solidaires sur le territoire, 10 mécénats mis en place et 50 000 repas donnés aux plus démunis. Au-delà de ce soutien financier, l'entreprise mène également de nombreuses actions partagées avec les associations (visite des cuisines, parrainages, membre de conseil d'administration, dons de matériel...).



## CONTACT

[www.restoria.fr](http://www.restoria.fr)



## **DIRECTION AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

[developpement-durable@angersloiremetropole.fr](mailto:developpement-durable@angersloiremetropole.fr)

02 41 05 51 67

[www.angers.fr/l-action-municipale/developpement-durable/index.html](http://www.angers.fr/l-action-municipale/developpement-durable/index.html)

[www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/transition-ecologique-et-developpement-durable/index.html](http://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/transition-ecologique-et-developpement-durable/index.html)